

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 octobre 2023 à 20 H 30

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 19 octobre 2023. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (treize) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, M. Yves DELORME, Mme Linda LAURO, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :

M. Jacques REGIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. Jean-Marie DUPLAY)
Mme Lucie DANCETTE (Pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. David LESUR (Pouvoir donné à Mme Marine MATA)
Mme Corinne CHABORD
Mme Nadine EUKSUZIAN
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

DELIBERATION n° 2023.058 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines informe les membres de l'assemblée délibérante que, Mme la Trésorière de Vienne a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur ou créances éteintes, dans le budget de la Commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient à la Trésorière, et à elle seule, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la trésorière n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle. Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 432.59 €. Concernant les créances éteintes, qui s'imposent à la commune et au trésorier en cas de décision de justice, le montant s'élève à 1248.02 €. Elle précise que ces titres concernent des recouvrements de locations de particuliers et des factures de restauration scolaire et garderie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 2432.59 €
- **APPROUVE** l'admission en créances éteintes pour un montant de 1248.02 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Pour Reçu en préfecture le 27/10/2023

A Sa Publié le Colombe, le 26/10/2023

ID : 069-216901892-20231026-2023_0058-DE

Berger
Levrault

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**



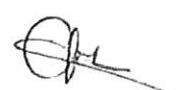
Transmis en Préfecture le : 27/10/2023
Affiché le : 27/10/2023

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE – BUDGET 2022**MANDAT D'ANNULATION DE TITRES / EXERCICES ANTERIEURS****COMPTE 6542****ETAT 2022-1****MOTIF(S) : dossier de surendettement avec effacement des dettes (1)****liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif (0)**GUILLERMARD Dominique – rétablissement personnel sans LJ – comm. de surendettement du Rhône
17/03/2022

exercice	n° de titre	montant
2020	18	157,50
2020	17	95,35
2020	22	150,00
2020	28	285,00
2020	34	102,00
2020	33	37,17
2020	38	157,50
2021	5	102,00
2021	9	102,00
2021	21	59,50
sous total GUILLERMARD		1 248,02

MONTANT A MANDATER : 1 248,02

Catherine SEGURA
Inspecteur des finances publiques
Adjointe au Comptable
Centre des Finances Publiques

6/10


EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 18/10/2022
038114 SGC VIENNE
43600 - SAINTE-COLOMBE

Exercice 2022

Numéro de la liste 5174070133

24 pièces présentes pour un total de 11 668,59 €

Motifs de présentation	PV carence	1	Pièce pour	30,00	Observations
	RAR inférieur seuil poursuite	2	Pièces pour	23,16	
Nature Juridique	Exercice	N° de Titre	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2021	T-622	CREDIT-AGRICOLE	4,66	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	T-349	AMIMER Sophiane	6,71	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-381	AMIMER Sophiane	6,77	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-588	AMIMER Sophiane	7,28	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-456	AMIMER Sophiane	7,28	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-491	SEGARRA Aurelie	18,50	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-308	DE SOUSA Andrea	30,00	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-17	AMIMER Sophiane	0,00	PV carence
Particulier	2020	T-102	EKEN Ferdi	0,00	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	T-262	AMIMER Sophiane	0,00	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	T-19	AMIMER Sophiane	0,00	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	T-233	AMIMER Sophiane	254,35	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2021	T-543	AMIMER Sophiane	256,77	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	T-119	AMIMER Sophiane	0,00	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	T-309	AMIMER Sophiane	267,40	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	T-195	AMIMER Sophiane	513,54	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	T-335	AMIMER Sophiane	517,89	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019			546,10	Combinaison infructueuse d actes



Société	2019	T-199	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ
Société	2019	T-253	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ
Société	2019	T-168	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ
Société	2019	T-300	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ
Société	2019	T-271	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ
Société	2019	T-228	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ
Société	2019	T-133	SOCIETE HC	0,00	Combinaison infructueuse d actes	à exclure, LJ

TOTAL ~~2 437,25~~ 2 432,53€

Le trésorier soussigné demande l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessus détaillés pour un montant de :
Onze mille six cent soixante-huit euros & cinquante-neuf centimes

L'ordonnateur

Vienna, le 18/10/2022
 Le trésorier du CFP de Vienna Agglomération

~~J.F. BUFFET~~ N. ROEGERS
 P/P

Catherine SEGURA
 Inspecteur des finances publiques
 Adjointe au Comptable
 Centre des Finances Publiques